

Nantes, le 23 septembre 2019

André Martin a reçu ce matin à l'hôtel de région une délégation de représentants de la FNESI

Dans le cadre de la mobilisation de la FNESI (Fédération Nationale en Soins Infirmiers), André MARTIN, Vice-président en charge de l'emploi, l'apprentissage, la formation professionnelle et l'insertion a reçu avec Marie-Cécile GESSANT, conseillère régionale, une délégation d'étudiants infirmiers.

Un constat partagé : c'est le flou artistique sur les « frais complémentaires »

Au cours de cet échange, j'ai pris le temps d'écouter les préoccupations des étudiants infirmiers et de partager avec eux avec plusieurs constats :

- La mise en place de parcoursup a engendré des pertes de recettes pour les IFSI,
- Les « frais de service » imputés aux étudiants ne sont pas uniformes d'un IFSI à l'autre,
- Le statut hybride des étudiants IFSI rend leur situation inconfortable.

La région investie dans la réussite des étudiants

Sensibles aux conditions de réussite des étudiants infirmiers, j'ai souhaité leur rappeler notre action :

- Concernant la revalorisation des bourses: La région n'a pas attendu la mobilisation de ce jour pour agir. Une revalorisation immédiate des bourses vient d'être votée par la région pour un montant de 100 000€. Par ailleurs, son versement sera mensuel à partir du 15 octobre au lieu d'un versement à partir de février. Cette nouveauté qui résulte du dialogue amorcé au printemps dernier améliore ainsi le pouvoir d'achat des étudiants et favorise l'équité avec les étudiants de l'enseignement supérieur.
(A noter : La subvention régionale pour les bourses est de 3.2M€/an.)
- Concernant les investissements : pour offrir des conditions d'apprentissage de qualité, la région a une action très volontariste. En effet, elle aide à l'investissement et à l'équipement des instituts de formation, sur ses fonds propres, sans aucune compensation de l'Etat. Par exemple, la région a décidé de soutenir la construction d'un nouveau bâtiment de formation par le centre hospitalier de Châteaubriant à hauteur de 2.4M€ pour la formation sanitaire et social. Mais de nombreux projets de financement sont également en cours comme celui du Mans ou celui de Saumur où une 1ère pierre a été récemment posée...
- Concernant l'enveloppe régionale de fonctionnement alloué aux IFSI : la région mobilise tous les ans 22,7M. Les indemnités de stage ont été revalorisées de plus de 25% en 2017 ainsi que les indemnités kilométriques de 16% en 2019.

C'est pourquoi, en tant qu'acteur de proximité, la Région s'est engagée auprès de la délégation à

- à échanger rapidement avec les 11 instituts publics de formation en Pays de la Loire pour bien comprendre la nature de ces « frais complémentaires »
- demander une clarification à l'Etat sur l'Universitarisation de cette formation : Est-ce une simple équivalence de diplôme ? Ou est-ce une intégration des IFSI dans les universités ?
- demander des réponses à l'Etat qui doit compenser les charges liées à la mise en place de parcoursup qui représente encore une charge non compensée. Pour la région Pays de la Loire, c'est près de 600 000€.

L'Etat doit donc assumer les conséquences de ses décisions et cessez de les faire payer à la collectivité régionale et ses partenaires !

André Martin

Vice-Président du Conseil régional des Pays de la Loire en charge de l'emploi, l'apprentissage, la formation professionnelle et de l'insertion

CONTACT PRESSE

Nadia HAMNACHE: Nadia.HAMNACHE@paysdelaloire.fr/ Tél : (33) 2.28.20.60.62 / 06.77.66.11.16